

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2038

commission principale : développement économique

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Demande de subvention auprès du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement commercial du centre-ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plus d'un an, le groupe partenarial SDUC composé de la communauté urbaine de Lyon, les chambres consulaires et le conseil général du Rhône travaillent avec la commune de Neuville sur Saône et l'association de commerçants à la définition d'un projet de gestion de centre-ville, en vue de la redynamisation du centre.

Neuville a un centre-ville dynamique mais dont l'activité ne cesse de se fragiliser au fil des années. L'objectif de ce projet est d'affirmer Neuville-centre comme le pôle commercial d'attractivité forte dans le val de Saône.

Le plan stratégique est aujourd'hui défini et validé par les partenaires et a fait l'objet d'un dépôt en préfecture pour obtenir des subventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

Le phasage prévisionnel des actions est le suivant :

- phase 1 : septembre 2004-septembre 2005,
- phase 2 : septembre 2005-septembre 2006,
- phase 3 : septembre 2006-septembre 2007.

Les actions proposées :

Vingt-sept actions sont proposées, réparties en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour lesquelles l'Etat apporte des subventions à des niveaux s'étalant de 10 à 50 % maximum.

Elles se déclinent à travers sept axes d'intervention et d'actions :

- mettre en place une gestion de centre-ville,
- communiquer : promotion et marketing,
- renforcer l'activité commerciale,
- améliorer l'accessibilité au centre-ville,

- développer un environnement convivial et de qualité,
- sécuriser le centre-ville,
- requalifier et développer l'attractivité des quartiers du centre-ville.

L'initiateur de l'ensemble du projet reste la ville de Neuville sur Saône pour des raisons de cohérence du projet et de coordination des actions. Ce dossier dispose néanmoins de quatre maîtrises d'ouvrage en fonction des compétences de chacun :

- la ville de Neuville sur Saône pour des actions liées à la proximité, à la promotion du centre et au renforcement de l'association de commerçants,
- la Communauté urbaine pour des actions liées à la requalification des espaces publics et à la définition stratégique de l'offre marchande en cohérence avec le schéma directeur d'urbanisme commercial,
- les chambres consulaires pour les actions de dynamisation de l'association de commerçants et de mobilisation des acteurs économiques du centre-ville,
- le conseil général du Rhône pour l'aménagement des voiries départementales.

Le projet pluripartenarial engage sur trois phases des montants financiers de 571 860 € HT pour les dépenses de fonctionnement et de 3 704 770 € HT pour des dépenses d'investissement.

Les actions de la Communauté urbaine consistent à :

- sur toutes les phases :

- . aider la structure associative de gestion de centre-ville qui sera créée au démarrage du projet au financement d'un manager ou gestionnaire de centre-ville pour 10 000 € dans chaque phase.

La structure de management aura pour objet la gestion, la promotion et le développement du centre-ville de Neuville sur Saône basés sur un partenariat actif entre les différents acteurs du centre-ville et un respect absolu des missions propres à chacun. Son but est aussi de travailler au renforcement de l'offre de centre-ville, déclinaison territoriale du SDUC. Elle assurera la mise en œuvre, l'animation et la réalisation des bilans de l'opération Fisac.

La participation de la Communauté urbaine se fera par le versement d'une subvention à cette association lorsqu'elle sera créée. Ce projet fera l'objet d'une prochaine délibération pour spécifier les modalités d'adhésion et les objectifs attendus par la Communauté urbaine de cette association ;

- sur la phase 1, en tant que maître d'ouvrage :

- . définir un plan de marchandisage et une étude de l'immobilier commercial qui permettra d'orienter les investisseurs, de renforcer la dynamique fonctionnelle du centre et de disposer d'une bonne connaissance de la structure même des locaux commerciaux pour un montant estimé à 33 500 € HT, soit 40 066 € TTC. La Communauté urbaine attend une participation de l'Etat d'un maximum de 16 750 € HT,

- . réaliser une étude urbaine pour le quartier Wissel-Pollet-Dugelay en vue d'assurer un développement cohérent des îlots, de sécuriser les piétons et d'améliorer la liaison urbaine entre ce pôle et le centre-ville. Le montant est estimé à 15 020 € HT, soit 17 964 € TTC. La Communauté urbaine attend une participation de l'Etat d'un maximum de 7 510 € HT,

- . réaliser une étude urbaine de cadrage à propos du quartier du Marché dans l'objectif de développer son attractivité et d'assurer une cohérence de l'ensemble en intégrant d'une part le parc de la mairie, et de sauvegarder le caractère végétal de cet espace d'autre part. Le montant est estimé à 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC. La Communauté urbaine attend une participation de l'Etat d'un maximum de 12 500 € HT ;

- sur la phase 2 en tant que maître d'ouvrage :

- . réaliser une étude urbaine sur les quartiers du Marché, quai Pasteur et rue Emile Zola visant à favoriser la déambulation et la liaison avec le centre ancien et faire des scénarii de requalification pour un montant estimé à 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC. La Communauté urbaine attend une participation de l'Etat d'un maximum de 5 000 € HT.

L'implication de la Communauté urbaine, notamment sur les axes 1, 3 et 4 consiste aussi à mettre des moyens humains importants non valorisés dans le cadre de ce dossier car ne pouvant pas prétendre à une subvention. D'autres actions ne peuvent pas non plus prétendre au Fisac, comme l'achat d'arbres et la plantation pour un montant de 240 000 € HT faisant suite à l'étude urbaine du quartier du Marché. Ils sont néanmoins importants à préciser.

Chaque phase fera l'objet d'un bilan et le contenu définitif de la phase 2, puis de la phase 3 seront soumis à délibération future.

Récapitulatif des montants financiers sur lesquels la Communauté s'engage pour la phase 1 :

Actions	Montant total (en €)	Participation de l'Etat attendue (en €HT)
subvention à l'association de management du centre-ville de Neuville sur Saône	10 000	-
plan de marchandisage et étude immobilier commercial	40 066 TTC	16 750
étude urbaine pour le quartier Wissel-Pollet-Dugelay	17 964 TTC	7 510
étude urbaine de cadrage pour le quartier du Marché	29 900 TTC	12 500
total	97 930	36 760

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Adopte le plan d'action décrit dans le dossier Fisac ainsi que les engagements financiers de la communauté urbaine de Lyon pour la phase 1.

2° - Sollicite auprès du ministère de l'artisanat et du commerce les subventions prévues sur les tableaux annexés au présent rapport ainsi qu'à percevoir les subventions.

3° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,